

PROGRAMME « AMÉLIORER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES POUR LA GOUVERNANCE DES  
MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE DU NORD ET DE L'OUEST »

*Atelier National sur Femmes et Migrations du 12 au 14 novembre 2009 à Bamako*

**LA PRISE EN COMPTE DE LA FEMME  
MIGRANTE DANS L'ELABORATION DE LA  
POLITIQUE NATIONALE DE MIGRATION**


*Par Seydou KEÏTA  
Conseiller Technique  
Ministère des Maliens de l'Extérieur et de  
l'Intégration Africaine*



## INTRODUCTION

Depuis le début des années 90, l'immigration des femmes a pris une ampleur importante. En 1990, les Nations Unies estimaient que le nombre des femmes migrantes s'élevait à 50 millions et qu'elles représentaient 40% des migrants. En 2002, elles représentaient 48% des migrants et 50 % en 2005.


Dorénavant, la participation des femmes au processus migratoire et les raisons de leur migration évoluent. Cette évolution est une des tendances les plus marquantes des flux migratoires internationaux récents. Elle influe sur la détermination des rôles et modifie les rapports entre hommes et femmes tant dans les pays d'origine que dans ceux de destination.



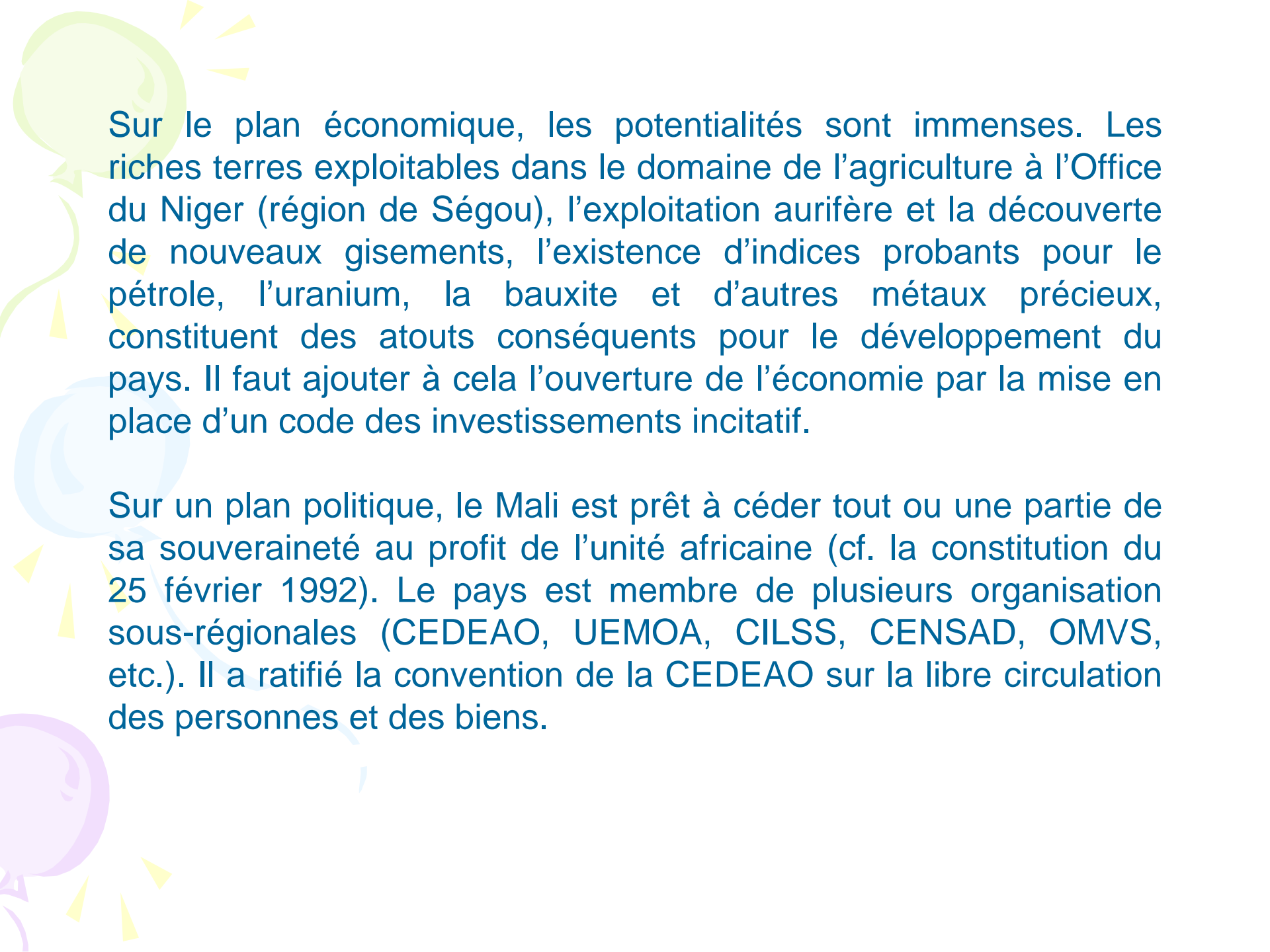
En se référant aux travaux de Findley, (1997) ; Antoine et Sow (2000) ; Bocquier et Traoré, (2000), Adepoju (2002), l'on assisterait aujourd'hui à un développement sans précédent des migrations des femmes en Afrique de l'ouest. La migration des femmes est définie dans ces travaux comme une migration visant à satisfaire les besoins économiques individuels des femmes.



La mobilité féminine est surtout liée aux difficultés économiques, à la pauvreté mais aussi à un contexte socioculturel.

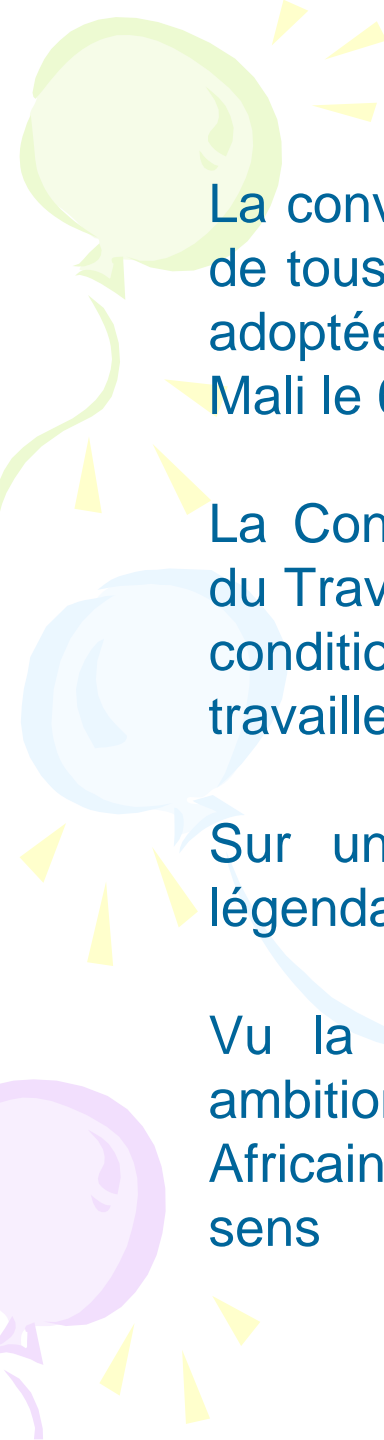


Après des décennies de crises environnementale et économique, le Mali redevient une terre attractive, donc susceptible d'accueillir des immigrants de travail.



Sur le plan économique, les potentialités sont immenses. Les riches terres exploitables dans le domaine de l'agriculture à l'Office du Niger (région de Ségou), l'exploitation aurifère et la découverte de nouveaux gisements, l'existence d'indices probants pour le pétrole, l'uranium, la bauxite et d'autres métaux précieux, constituent des atouts conséquents pour le développement du pays. Il faut ajouter à cela l'ouverture de l'économie par la mise en place d'un code des investissements incitatif.

Sur un plan politique, le Mali est prêt à céder tout ou une partie de sa souveraineté au profit de l'unité africaine (cf. la constitution du 25 février 1992). Le pays est membre de plusieurs organisations sous-régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CENSAD, OMVS, etc.). Il a ratifié la convention de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens.




La convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par les Nations Unies depuis 1990 a été ratifiée par le Mali le 6 juin 2003 ;

La Convention N°143 adoptée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) le 4 juin 1975 qui est relative à la répression des conditions abusives et à l'égalité des chances de traitement des travailleurs migrants est en attente d'être ratifiée.

Sur un plan social, l'hospitalité (*diatigiya*) des Maliens est légendaire. L'étranger est toujours la bienvenue.


Vu la vocation panafricaniste et humaniste du Mali et les ambitions de son gouvernement à relever le défi de l'Intégration Africaine, une politique restrictive d'immigration n'aurait pas de sens



L'arrivée massive de populations, dont certainement beaucoup de femmes, à la recherche du travail ou d'un mieux être quelconque, pourrait avoir des conséquences sociales, économiques, politiques et culturelles qu'il faudrait prendre en compte et avoir un esprit d'anticipation à les gérer.



Pour cela, il faut une politique nationale de migration qui prenne en compte en amont des stratégies permettant de gérer dans un avenir proche l'arrivée de travailleurs migrants sur son sol.



La problématique du genre est très importante dans les questions migratoires. En ce qui concerne la femme migrante dans cette politique, les axes stratégiques suivants pourraient être adoptés :



## Emploi :

- adopter des mesures favorisant l'autonomie de la femme migrante sur le plan économique,
- soutenir les migrantes dans la création de projets générateurs de revenus et d'emplois,
- renforcer la participation des femmes migrantes dans les activités socio-économiques des pays d'accueil,
- établir l'équité avec les hommes sur le marché du travail
- faciliter l'accès à l'emploi pour les femmes migrantes



## Education et Formation :

Le plein accès au droit à l'éducation et à la formation, en fonction des besoins et des capacités des femmes migrantes, doit être garanti.

-promouvoir toute réflexion, action et intervention dans le but d'améliorer les différents aspects de l'éducation et de la formation de la femme migrante,

-alphabétiser les femmes migrantes,

-scolariser les enfants des femmes migrantes,

-former les femmes migrantes dans leur domaine de compétence spécifique,




## **Santé :**

- faciliter l'accès aux soins de santé, notamment la santé reproductive (visites prénatale et postnatale, soins de santé maternelle),
- faciliter l'accès aux soins de santé les enfants des femmes migrantes,
- faciliter l'accès des femmes migrantes aux mutuelles de santé.



## **Protection sociale :**

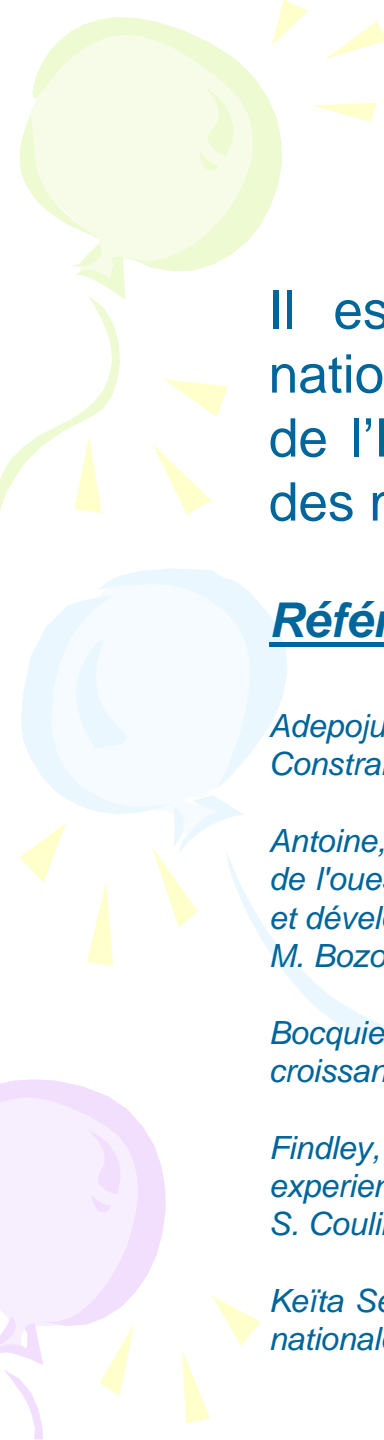
- prendre des mesures pour l'acquisition des droits sociaux,
  - assurer la sécurité sociale des femmes migrantes (assurance maladie par exemple ou toute autre forme d'assurance).
- 

## **Droit :**

- protéger les droits humains des femmes migrantes,
- renforcer les luttes contre les violences domestiques, sexuelles et discriminatoires faites aux femmes migrantes,
- prendre des mesures de prohibition de toute forme de traite ou d'esclavage déguisé de la femme migrante et de ses enfants.

## **CONCLUSION**

Le Mali, à cause de sa position géographique et de son engagement sans réserve en faveur de l'intégration africaine, est aujourd'hui non seulement un pays de transit de nombreux migrants subsahariens vers l'Europe, mais aussi, un pays d'accueil d'un important reflux migratoire provenant des pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Libye) et composé de refoulés, d'expulsés ou de rapatriés, qu'ils soient maliens d'origine ou de ressortissants de certains pays africains au sud du Sahara.



Il est impérieux d'élaborer et d'adopter une politique nationale de migration. Ce à quoi le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine s'attelle depuis des mois.

### **Références :**

*Adepoju, A. 2002. "Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intra-regional Migration." International Migration 40, (2): 3-28.*

*Antoine, P. and Sow O., 2000. "Rapports de genre et dynamiques migratoires: le cas de l'Afrique de l'ouest." Pp. 143-159. In Rapports de genre et questions de population. II - Genre, population et développement: les pays du Sud , Edited by M. Bozon and T. Loco. Paris: INED.*

*Bocquier, P. and Traoré, S. 2000. Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'ouest: la croissance urbaine en panne, Paris, L'Harmattan.*

*Findley, S.E. 1989. "Les migrations féminines dans les villes africaines: leurs motivations et expériences." Pp. 55-70. In L'insertion urbaine des migrants en Afrique, Edited by P. Antoine and S. Coulibaly. Paris: ORSTOM.*

*Keïta Seydou, août 2009. Note méthodologique et conceptuelle pour l'élaboration de la politique nationale de migration (Draft).*



**NB** : Les positions exprimées ici sont personnelles et n'engagent aucunement le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine chargé d'élaborer la Politique Nationale de Migration du Mali.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**